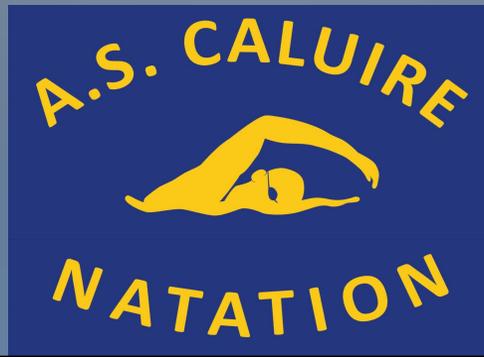


INFORMEZ VOUS

LES MÉTIERS DE LA NATATION



PRÉAMBULE

- IL EXISTE DE NOMBREUX MÉTIERS LIÉS À LA NATATION.
- CE DIAPORAMA VA VOUS PERMETTRE DE DÉCOUVRIR LES DIFFÉRENTS MÉTIERS DE LA NATATION.

BREVET NATIONALE DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)

- LE BNSSA EST UN DIPLÔME QUI PERMET LA SURVEILLANCE DE DIFFÉRENTES BAINNADES :
- BAINNADES OUVERTES GRATUITEMENT AU PUBLIC
- BAINNADES OUVERTES GRATUITEMENT AU PUBLIC (EX: PLAGES)
- BAINNADES D'ACCÈS PAYANT SI LE BNSSA ASSISTE UN MAÎTRE NAGEUR OU SEUL SOUS DÉROGATION PRÉFECTORALE.

BREVET NATIONALE DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)

- CE DIPLÔME PEUT SE PRÉPARER GRÂCE À UNE FORMATION D'UNE SEMAINE OU D'UNE ANNÉE ET SON OBTENTION NÉCESSITE LA RÉUSSITE À UN EXAMEN.
- LE BNSSA NE PERMET AUCUNE ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT OU D'ENTRAÎNEMENT CONTRE RÉMUNÉRATION.

LES BREVETS FÉDÉRAUX DE LA FFN

- UNE QUALIFICATION POUR L'ENSEIGNEMENT BÉNÉVOLE.
- CES DIPLÔMES NE CONFÈRENT PAS LE DROIT DE RECEVOIR UNE RÉMUNÉRATION
- ILS SONT UNIQUEMENT DESTINÉS À LA QUALIFICATION DES INTERVENANTS BÉNÉVOLES

LES BREVETS FÉDÉRAUX DE LA FFN

- CEPENDANT ILS PEUVENT CONSTITUER UN DÉBUT DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES PERSONNES QUI SOUHAITERAIENT FAIRE DE L'ENSEIGNEMENT OU L'ENTRAÎNEMENT UN MÉTIER.

LES BREVETS FÉDÉRAUX DE LA FFN

- EN EFFET, PAR LE JEU DES ÉQUIVALENCES LES BREVETS FÉDÉRAUX PERMETTENT D'OBTENIR DES ALLÈGEMENTS DE FORMATION IMPORTANTS LORS DU PASSAGE DE DIPLÔMES COMME LE :
- LE BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION ET DU SPORT.
- LE MONITEUR SPORTIF DE NATATION
- LE DIPLÔME D'ÉTAT JEUNESSE ET SPORT MENTION NATATION

LES BREVETS FÉDÉRAUX DE LA FFN

- LES OBLIGATIONS DE SÉCURITÉ :
- LE PASSAGE D'UNE FORMATION EN SECOURISME, LE PSC1 EST TOUJOURS NÉCESSAIRE.
- LES TITULAIRES D'UN BREVET FÉDÉRAL ONT LA POSSIBILITÉ D'INTERVENIR EN AUTONOMIE AUPRÈS D'UN GROUPE.

LES BREVETS FÉDÉRAUX DE LA FFN

- À CE TITRE, ILS DOIVENT DONC ASSURER LA SÉCURITÉ DES PRATIQUANTS DONT ILS ONT LA CHARGE ET DOIVENT PASSER UN TEST DE SÉCURITÉ.
- CE TEST CONSISTE EN UN PARCOURS DE 50 MÈTRES SANS LIMITE DE TEMPS CONSTITUÉ DE :
- 25 MÈTRES NAGE LIBRE
- UNE RECHERCHE DE MANNEQUIN
- PUIS REMORQUAGE D'UNE VRAIE PERSONNE.

PRÉ-REQUIS AUX FORMATIONS

- AVOIR 14 ANS MINIMUM
- ÊTRE LICENCIÉ FFN (FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION)
- ÊTRE AU MINIMUM TITULAIRE DU PSC1 (PREMIER SECOURS CIVIQUE)

PRÉ-REQUIS DE L'ASSISTANT CLUB

- AVOIR 14 ANS MINIMUM
- ÊTRE LICENCIÉ FFN
- TITULAIRE DU SAUV'NAGE
- TITULAIRE DU PSC1 (PREMIER SECOURS CIVIQUE 1)

MISSIONS DE L'ASSISTANT CLUB

- IL N'A PAS VOCATION À INTERVENIR EN AUTONOMIE
- IL ASSISTE LE RESPONSABLE D'UN GROUPE DANS LA CONDUITE DES SÉANCES.
- L'ASSISTANT CLUB PEUT INTERVENIR SUR DES GROUPES DE TOUS NIVEAUX.
- CETTE FORMATION PRÉPARE À ASSURER DIFFÉRENTES MISSIONS UTILES À LA VIE DU CLUB.

PRÉ-REQUIS DU BREVET FÉDÉRAL 1

- AVOIR 15 ANS MINIMUM
- ÊTRE TITULAIRE DU SAUV'NAGE
- ÊTRE LICENCIÉ FFN
- TITULAIRE DU PSC1

LE BREVET FÉDÉRAL 1

- CETTE FORMATION PRÉPARE À ASSURER UN ENSEMBLE DE MISSIONS UTILES À LA VIE DU CLUB.
- LE TITULAIRE DE CE BREVET FÉDÉRAL A PLUS SPÉCIFIQUEMENT VOCATION À INTERVENIR AUPRÈS DU GROUPE DONT L'OBJECTIF EST L'ACQUISITION DU SAUV'NAGE.

PRÉ-REQUIS DU BREVET FÉDÉRAL 2

- AVOIR 16 ANS MINIMUM
- ÊTRE TITULAIRE DU PASS'SPORT DE L'EAU
- ÊTRE TITULAIRE DU BREVET FÉDÉRAL 1
- AVOIR LE PSC1 (SECOURISME)
- ÊTRE LICENCIÉ FFN DEPUIS 2 ANS

LE BREVET FÉDÉRAL 2

- CETTE FORMATION PERMET DE PRENDRE LA RESPONSABILITÉ D'UN GROUPE DONT L'OBJECTIF EST L'OBTENTION DU PASS'SPORT DE L'EAU OU DU PASS'COMPÉTITION.
- LES TITULAIRES DE CE BREVET BÉNÉFICIENT D'UN ALLÈGEMENT DE FORMATION S'IL SOUHAITENT PASSER D'AUTRES DIPLÔMES.

PRÉ-REQUIS BREVET FÉDÉRAL 3

- AVOIR MINIMUM 17 ANS
- ÊTRE TITULAIRE DU PASS'COMPETITION
- ÊTRE TITULAIRE DU PSC1 (SECOURISME)
- DU BREVET FÉDÉRAL 2 OU DU BPJEPS AAN (BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE POPULAIRE ET DES SPORTS)

LE BREVET FÉDÉRAL 3

- CE BREVET FÉDÉRAL EST DESTINÉ À L'ENCADREMENT DE NAGEURS QUI PRÉPARENT LE PASS'COMPÉTITION .
- IL PRÉPARE ÉGALEMENT SON TITULAIRE A ÉLABORER ET COORDONNER LE PROJET DE L'ÉCOLE DE NATATION DE SON CLUB.
- IL PEUT ÊTRE AMENÉ À COORDONNER UNE ÉQUIPE D'ÉDUCATEURS.

PRÉ –REQUIS DU MONITEUR SPORTIF DE NATATION (MSN)

- AVOIR 17 ANS MINIMUM.
- ÊTRE LICENCIÉ FFN.
- ÊTRE TITULAIRE DU TITRE D'ÉVALUATEUR OU ASSISTANT-ÉVALUATEUR ENF3 DANS L'OPTION CHOISIE.

PRÉ-REQUIS DU MONITEUR SPORTIF DE NATATION

- ÊTRE TITULAIRE DU PSE1 (PREMIER SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 1).
- SATISFAIRE AU TEST D'ENTRÉE EN FORMATION OU ÊTRE TITULAIRE DU BNSSA.
- AVOIR RÉALISÉ UNE PERFORMANCE PERMETTANT DE JUSTIFIER D'UNE PRATIQUE DE NIVEAU RÉGIONAL DANS L'OPTION CHOISIE OU ÊTRE TITULAIRE DU BREVET FÉDÉRAL 1.

• LE BREVET PROFESSIONNEL D'ÉTAT DE LA JEUNESSE ET POPULAIRE DES SPORTS (AAN)

- AVOIR 18 ANS MINIMUM.
- ÊTRE TITULAIRE DU PSE1 (PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 1).
- ÊTRE TITULAIRE DU BNSSA.

BPJEPS AAN

- LE TITULAIRE PEUT AVEC CE DIPLÔME:
- ASSURER LA SURVEILLANCE DES PISCINES
- ENSEIGNER LA NATATION À UN PUBLIC SCOLAIRE.
- DONNER DES COURS PARTICULIERS
- ANIMER DES ACTIVITÉS DE LOISIRS COMME L'AQUAGYM, LES BÉBÉS NAGEURS ...

- SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS N'HÉSITEZ PAS À LES POSER À VOS ENCADRANTS.